

# CONVENTION

Organisation d'une action scolaire  
autour du Nouveau Programme National  
de Rénovation Urbaine  
du quartier du Gol  
à Saint-Louis

2025

Entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion, représenté par son Président, Monsieur Rémy LAGOURGUE, ci-après désigné "le CAUE"

d'une part,

Et la commune de Saint-Louis, représentée par sa Maire, Madame Juliana M'DOIHOMA, ci-après désignée "la Commune"

d'autre part,

## Considérant que :

— le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion, association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977, mise en place par le Conseil Général de La Réunion en 1979, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

— les actions du CAUE revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement et, qu'à ce titre, le CAUE de La Réunion ne peut être chargé de maîtrise d'œuvre

— le programme d'activités du CAUE, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit notamment la mise en place de conventions de partenariat

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

### Préambule

L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public (Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977).

## **Article 1 : Contexte de l'intervention du CAUE**

Depuis 2015, le quartier du Gol est inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain qui a pour objectif de transformer les quartiers en difficulté, les rendre plus attractifs et améliorer la vie au quotidien.

Dans ce contexte, la commune de Saint-Louis soucieuse de faire participer activement les habitants, de connaître leurs ressentis face au changement et leurs attentes, souhaite mettre en place un ensemble d'interventions dans les établissements scolaires du secteur autour de ce projet d'aménagement.

Dès les phases études, mais aussi les phases de chantier qui vont débiter, la volonté communale est bien de partager avec les générations futures sur la réalité et le devenir de leur quartier, en tant qu'usagers de demain.

## **Article 2 : Objet de la convention**

La démarche engagée par la commune de Saint-Louis vise à sensibiliser les plus jeunes aux changements qui vont opérer dans leur quartier pendant les prochaines années.

Cette initiative participative et pédagogique invite les plus jeunes à comprendre leur environnement et à se projeter dans le futur en les mettant à contribution sur leur vision de la ville de demain.

Dans une approche intergénérationnelle, il s'agit dans le cadre de cette action scolaire d'associer de la manière la plus large possible l'ensemble des publics scolaires du périmètre concerné : écoles, collèges, lycées.

Dans ce contexte, la commune de Saint-Louis sollicite l'équipe du CAUE pour animer des interventions dans les établissements scolaires retenus.

En parallèle de cette action, la ville missionne le CAUE pour créer et animer un espace de partage pour les usagers d'Edmond Albius et de Sarda Garriga dans le cadre d'une maîtrise d'usage.

## **Article 3 : Contenu de la mission**

- Ensemble d'interventions autour du projet de renouvellement urbain du quartier du Gol de Saint-Louis, avec réalisation d'une production par les élèves. Sont concernées pour l'année 2025 :
  - 2 classes des écoles élémentaires du Gol
  - Des représentants d'élèves au collège Jean Lafosse

Les thèmes de travail seront déclinés en concertation avec les enseignants et les services de la commune : 6 séances de 2 à 3 heures seront dispensées auprès de chaque classe.

L'action sera lancée à la rentrée de janvier 2025 et aboutira à la fin de l'année civile.

- Sensibilisation à l'urbanisation et aux enjeux du développement durable auprès de plusieurs classes des écoles élémentaires et/ou du collège du Gol afin d'élargir la portée de l'action.

- Action au sein de l'école élémentaire Sarda Garriga : quels apports pédagogiques à développer dans le cadre de l'école provisoire et le futur projet ?
- Action au sein de l'école élémentaire Pablo Picasso : Sensibilisation à la vie de chantier et atelier d'animation dans le cadre de la réalisation du Petit Aménagement de Proximité « square Bory Saint-Vincent »
- Action au sein du Collège Jean Lafosse : mission de concertation élèves/professeurs afin de contribuer à l'écriture d'un article dans le journal NPNRU du quartier en matière de développement durable.
- Mission d'accompagnement renforcée autour du projet de déconstruction et de reconstruction de l'ensemble scolaire Edmond Albius et Sarda Garriga pour l'année 2024/2025 :
  - sous un format de maîtrise d'usage le CAUE animera un temps fort auprès de tous les usagers par période (*période 1 : octobre à décembre / période 2 : fin janvier à fin février / période 3 : mi-mars à mai / période 4 : mi-avril à début juillet*)
  - un support de communication régulière sera créé et animé par le CAUE en partenariat avec le service ANRU.
  - la création de supports pédagogiques en lien avec le projet, le chantier et le fonctionnement de la nouvelle école sera lancée en partenariat avec un ou plusieurs enseignants référents.

Ces actions pourront se poursuivre sur les années suivantes afin de toucher le plus grand nombre d'élèves.

#### **Article 4 : Moyens mis en œuvre**

##### *Apport du CAUE*

Le CAUE apporte le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience d'animation et de conseil.

##### *Apport de la ville de Saint-Louis*

La ville de Saint-Louis mettra à disposition du CAUE tous documents ou éléments de connaissance ou compétences internes lui permettant de mener sa mission.

#### **Article 5 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de janvier 2025. Elle pourra être prorogée ou complétée par simple avenant.

#### **Article 6 : Montant de la contribution**

Le CAUE assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement d'une part de la taxe d'aménagement, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la mission.

Le CAUE a, par ailleurs d'ores et déjà, pris attache :

- du service de la délégation académique à l'action culturelle du Rectorat pour une subvention de 3 000 € qui lui sera directement versée dans le cadre de ce projet ;

- des services de la DAC OI pour une subvention de 2 200 € dans le cadre de ce projet.

Une participation forfaitaire, d'un montant de 18 000 € (dix-huit mille euros, sera versée par la ville de Saint-Louis au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE selon les modalités suivantes :

- 2 500 € à la signature de la convention
- 6 500 € à la fin de la période 2
- 9 000 € pour solde à la fin de la mission

Cette participation sera versée au CAUE au crédit du compte BFC ouvert au nom du CAUE.

**IBAN**

FR76 | 1871 | 9000 | 8000 | 8060 | 3280 | 095 |

**BIC**

BFCORERXXXX

**Article 7 : Régime fiscal**

Au regard de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, la gestion du CAUE, association à but non lucratif, est désintéressée et son activité générale de conseil et d'accompagnement la situe hors champ concurrentiel. Le CAUE n'est pas soumis aux impôts commerciaux.

**Article 8 : Dispositions légales**

*Résiliation de la convention*

Il pourra être mis fin à la présente convention à tout moment, sur demande de l'une ou de l'autre des parties, moyennant un préavis d'un mois motivé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les sommes restantes dues au CAUE au moment de la résiliation seront calculées au prorata de la mission effectuée.

*Date d'effet de la convention*

La présente convention prend plein effet à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Fait en double exemplaire,  
à Saint-Louis, le

Rémy LAGOURGUE

Juliana M'DOIHOMA

Président du CAUE

Maire de Saint-Louis

**ACTION SCOLAIRE  
AUTOUR DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE  
DU QUARTIER DU GOL A SAINT-LOUIS**

**ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

**ANNEXE TECHNIQUE**

---

**CONTENU DE LA MISSION SENSIBILISATION SCOLAIRE**

→ Coûts indirects :

Pour intervention auprès de 3 classes

2 j (mise en place des projets, réunions...)

7 j (préparation des interventions)

9 j (interventions 18 x ½ journée)

3 j (réalisation supports de présentation et mise en scène de l'exposition)

+ sensibilisation à l'urbanisation et concertation auprès d'élèves du collège = 2 j

**Total**

**9 200 €**

→ Coûts directs :

Fournitures, impressions pour l'exposition...

550 €

Déplacements

450 €

**Total**

**1 000 €**

**Total**

**10 200 €**

**FINANCEMENTS :**

RECTORAT = 3 000 €

DAC OI = 2 200 €

MAIRIE = 5 000 €

**PUBLIC concerné :**

Les élèves des classes retenues, l'équipe pédagogique, les parents d'élèves...

## CONTENU DE LA MISSION ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS Ecoles Edmond Albius et Sarda Garriga

### → Coûts indirects :

Pour intervention auprès de tous les usagers pour un temps fort par période :

2 j (mise en place, réunions...)

4 j (préparation des interventions)

2 j (interventions 4x ½ journée)

2 j (réalisation supports de présentation et mise en scène de l'exposition)

Pour support de communication régulière :

9 j (réunion, création, distribution...)

Pour mise en place d'un projet de création de supports pédagogiques en lien avec le chantier, le projet et le fonctionnement de la future école :

11 j (réunion pédagogique, création, ...)

<b>Total</b>	<b>12 000 €</b>
--------------	-----------------

### → Coûts directs :

Fournitures, impressions pour l'exposition...

550 €

Déplacements

450 €

<b>Total</b>	<b>1 000 €</b>
--------------	----------------

<b>Total</b>	<b>13 000 €</b>
--------------	-----------------

### PUBLIC concerné :

Tous les usagers des écoles concernées par les travaux : équipe pédagogique, élèves, représentants de parents, personnel communal, services de la commune, rectorat...